



Conseil économique et social

Distr. : Générale
24 février 2012

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 3 b) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire

de la Commission, y compris les activités

des institutions régionales de la CESAP: commerce et investissement

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa deuxième session

Résumé

Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa deuxième session à Bangkok du 27 au 29 juillet 2011. Il a examiné les nouvelles perspectives dans le domaine du commerce et de l'investissement ainsi que les questions de politique générale s'y rapportant, et a fait plusieurs recommandations concernant le commerce et l'investissement inclusifs et durables, qui sont présentées dans la première partie du présent document.

La Commission est invitée à examiner le présent rapport, à approuver les recommandations formulées et à donner au secrétariat des directives concernant ses activités futures.

Table des matières

	Page
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ...	3
II. Compte rendu des débats	4
A. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie.....	4
B. Faciliter le commerce intrarégional	6
C. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone	8
D. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables.....	10
E. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale....	11
F. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement	13
G. Examen de l'orientation future du sous-programme.....	15
H. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session	16
I. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité ..	16
J. Questions diverses	16
K. Adoption du rapport.....	16
III. Organisation.....	16
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	16
B. Participation	18
C. Élection du bureau	18
D. Ordre du jour.....	19
Annexe Liste des documents.....	20

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité engage le secrétariat à continuer de fournir une assistance technique aux pays pour faciliter le commerce, notamment en ce qui concerne le guichet unique et le commerce sans papier, ainsi que pour les aider à renforcer leurs mécanismes institutionnels de facilitation du commerce.

2. Le Comité demande que la facilitation du transit soit intégrée dans le programme pour la facilitation du commerce, et que le secrétariat aide à coordonner les initiatives de coopération régionale dans ce domaine. Il demande aussi que le secrétariat accroisse son soutien à la facilitation du commerce s'agissant notamment des produits agricoles et du respect des normes relatives aux produits.

3. Le Comité est favorable à un accord régional sur l'échange électronique des données et documents commerciaux. À ce propos, il recommande qu'un projet de résolution sur le commerce sans papier et sur l'informatisation des échanges internationaux de données et documents commerciaux soit soumis à la Commission, pour examen, à sa soixante-huitième session en 2012.

4. Le Comité approuve l'ensemble des six recommandations présentées par le secrétariat¹ pour faire progresser la facilitation du commerce intrarégional. Il recommande au secrétariat de renforcer encore la collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales en matière de facilitation du commerce.

5. Le Comité demande au secrétariat d'aider les pays en développement à promouvoir le commerce et les investissements dans les biens, les techniques et les services à faible intensité de carbone, en renforçant les capacités et en facilitant le partage des connaissances, de l'expérience et des pratiques optimales entre les pays et les parties prenantes.

6. Le Comité se félicite des activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCCGMAP), et demande que ces activités se poursuivent.

7. Le Comité prie le secrétariat d'encourager les pays à coopérer au niveau régional pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à s'intégrer efficacement dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, et de fournir une assistance technique à cet égard, et d'apporter également son concours à la mise au point de mécanismes appropriés de promotion des investissements.

8. Le Comité demande au secrétariat de combler les lacunes dans la formulation des accords commerciaux régionaux, ainsi que dans l'évaluation des différents effets de ces accords (notamment en ce qui concerne le commerce des services, la réduction du nombre de produits sensibles exclus de la libéralisation tarifaire, les règles d'origine, et les obstacles et normes non tarifaires), par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT).

¹ Voir E/ESCAP/CTI(2)/1, par.19.

9. Le Comité prie le secrétariat de poursuivre ses activités de renforcement des capacités commerciales (aide au commerce et promotion de la coopération Sud-Sud dans ce domaine), notamment dans le cadre du Programme conjoint d'assistance technique mené conjointement par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CESAP. L'un des objectifs de ces activités devra être d'aider les pays à accéder à l'OMC.

10. Le Comité prie également le secrétariat de continuer à soutenir l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) de manière que celui-ci devienne un moteur de l'intégration régionale.

11. Le Comité recommande que le secrétariat privilégie les actions prioritaires suivantes :

a) Mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce et du transit, en particulier le guichet unique et le commerce sans papier ;

b) Assistance aux pays en développement de la région pour les aider à avoir accès aux marchés et à bénéficier des avantages qui en découlent ;

c) Constitution d'un centre de débat sur les questions d'intérêt commun ;

d) Promotion des chaînes de valeur, notamment pour les produits agricoles ;

e) Développement des PME, y compris la promotion des bonnes pratiques et en particulier le renforcement de la capacité à respecter les normes ;

f) Promotion et facilitation des investissements ;

g) Promotion du dialogue entre secteur public et secteur privé ;

h) Assistance pour l'accession à l'ACAP ;

i) Aide générale à la formulation de politiques appropriées en matière de commerce et d'investissement.

12. Le Comité prie le secrétariat de centrer son assistance sur les besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays sans littoral.

II. Compte rendu des débats

A. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie

13. Le Comité a débattu de la question intitulée « Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie » dans le cadre d'une table ronde animée par le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP.

14. Les hauts responsables suivants ont fait un exposé à cette occasion : M. Muhammad Faruk Khan (Bangladesh), M. Dalrai Davaasambuu (Mongolie), M^{me} Vasana Mututanont (Thaïlande), M. Chote Sophonpanich, Président exécutif de Greenspot (Thaïlande) et Vice-Président du Conseil consultatif des entreprises et Président du Forum Asie-Pacifique des entreprises pour 2011, M. Simon Evenett, Professeur de commerce international et de développement économique à l'Université de Saint-Gall, et M. Wing Thye Woo, Professeur d'économie à l'Université de Californie à Davis.

15. M. Muhammad Faruk Khan a souligné que le commerce et l'investissement, notamment entre pays de la région, constituaient d'importantes sources de croissance. Il a mentionné le potentiel qu'offraient à cet égard les produits climatiquement intelligents et les services commerciaux, en particulier ceux liés au mouvement des personnes physiques. La diversification des exportations, le transfert de technologie, le développement des infrastructures et la mise à niveau des normes dans le secteur agricole étaient importants pour maintenir l'élan de croissance dans les économies de la région. Il fallait donc des politiques nationales propres à promouvoir un climat propice aux activités du secteur privé et à la coopération régionale.

16. M. Dalrai Davaasambuu a fait observer que, selon les prévisions, le dynamisme de la croissance dans la région allait se poursuivre. Cela offrait des possibilités de commerce et d'investissement dans tous les pays, y compris les pays sans littoral. En particulier, l'accroissement de la consommation intérieure et l'amélioration de la connectivité régionale grâce à la conclusion d'accords commerciaux régionaux et au développement des liaisons infrastructurelles favorisaient le commerce et les investissements. Le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et le développement des infrastructures dites « intangibles » - celles relatives aux services – étaient des domaines d'action importants qui méritaient une attention particulière. L'intervenant appelait de ses vœux la conclusion rapide des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha, qui apporterait des avantages évidents aux pays sans littoral, et se réjouissait de l'accession prochaine de la Mongolie à l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP).

17. M^{me} Vasana Mututanont estimait qu'il fallait sensibiliser les entreprises, en particulier les PME, aux possibilités d'investissement créées par les initiatives en faveur de la connectivité sous-régionale en Asie du Sud-Est, telles que le couloir économique Est-Ouest dans la sous-région du Bassin du Mékong et, à plus grande échelle, le projet de communauté économique asiatique. Elle a noté par ailleurs que l'activité économique était freinée par des difficultés de différentes sortes, telles que la persistance de la dette et l'atonie de la demande dans les pays développés, les changements climatiques, les pénuries d'énergie et le vieillissement de la population. Dans ce contexte, les pays de la région devaient continuer à diversifier leurs partenaires du commerce et de l'investissement, aux niveaux mondial et régional, et qu'ils cherchent à attirer des investissements « verts ». La Thaïlande, par exemple, s'attacherait à promouvoir également les investissements dans les secteurs de la haute technologie, des agro-industries et de l'hôtellerie, ainsi que les investissements thaïlandais à l'étranger.

18. M. Wing Thye Woo était d'avis qu'il fallait s'attacher à renforcer l'intégration régionale, en particulier le commerce intrarégional dans le contexte d'une situation internationale en pleine mutation. L'intégration régionale allait, selon toute probabilité, déboucher sur une zone régionale de libre-échange plutôt

que sur une intégration de type européen avec monnaie commune. Aussi, les efforts d'intégration régionale devraient-ils surtout viser à prévenir de futures crises financières, notamment par la création d'un fonds monétaire asiatique plutôt que d'une banque centrale asiatique. L'intervenant a également souligné qu'il était essentiel de faire échec au protectionnisme pour tirer parti des possibilités de commerce et d'investissement. Il a préconisé en particulier un régionalisme ouvert pour faire en sorte que les formes régionale et mondiale d'intégration se complètent et ne se traduisent pas par un jeu à somme nulle. Il a toutefois noté que le protectionnisme allait probablement augmenter dans les pays développés, dans la mesure où le redressement économique dans certains pays ne créait pas d'emplois. Dans ces pays-là, le chômage était un problème structurel difficile à régler par la seule politique monétaire. La région de l'Asie et du Pacifique avait un rôle important à jouer, en encourageant la libéralisation du commerce dans le cadre du système commercial multilatéral et la baisse des droits sur les produits manufacturés.

19. M. Chote Sophonpanich a informé le Comité des résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises 2011, qui avait eu lieu les 25 et 26 juillet 2011 sous sa présidence.

20. M. Simon Evenett a fait part au Comité des résultats du colloque organisé par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNet) sur le thème « Vers un retour des politiques industrielles? ».

21. Le Comité a rappelé que pour être à même de profiter du commerce les pays devaient prendre des mesures visant à développer leurs capacités de production. En outre, des principes de justice et d'équité devaient être intégrés dans le système commercial multilatéral et, à cet égard, la conclusion rapide du Cycle de Doha était très importante.

B. Faciliter le commerce intrarégional

22. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Faciliter le commerce intrarégional » (E/ESCAP/CTI(2)/1), qui a été présenté par le secrétariat. Deux experts invités, M. Sok Siphana (Cambodge) et M. Mozibur Rahman (Bangladesh) ont fait une déclaration sur ce thème.

23. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) coûts et résultats de la facilitation des échanges intrarégionaux; b) progrès dans la facilitation du commerce ; c) activités de la CESAP dans ce domaine ; et d) autres questions portées à son attention.

24. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Bangladesh, Fédération de Russie, Japon, Kirghizistan, Mongolie, Népal, République de Corée et Sri Lanka.

25. Le Comité a reconnu la nécessité de réduire les coûts du commerce intrarégional afin de tirer parti des débouchés commerciaux croissants qui s'offraient au sein de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a insisté sur l'importance de la facilitation du commerce afin de réduire les coûts du transit, de la documentation, du dédouanement et des autres obstacles non tarifaires, y compris l'obligation de respecter des normes contraignantes et des critères précis en matière de certification.

26. Le Comité a félicité le secrétariat pour ses activités en faveur de la facilitation du commerce. Il a réaffirmé son appui au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT) et au Forum/exposition Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, que tiendrait sa prochaine réunion annuelle à Séoul les 4 et 5 octobre 2011.

27. Le Comité a reçu des informations au sujet du manuel de la CESAP intitulé *Business Process Analysis Guide to simplify Trade Procedures*² (*Guide de l'analyse du processus des affaires pour simplifier les procédures commerciales*), qui avait été utilisé au Cambodge pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'exportation de riz du pays, ce qui avait permis de simplifier les procédures d'exportation du riz et de tripler le volume exporté en l'espace d'un an. Le Comité a demandé au secrétariat de continuer à élaborer des guides simples et pratiques pour faciliter la mise en œuvre de mesures en faveur de la facilitation des échanges et du commerce sans papier, à l'intention des parties prenantes non spécialisées et des responsables politiques des pays en développement.

28. Soulignant la nécessité d'aborder la facilitation du commerce et du transit de manière intégrée pour parvenir à la connectivité régionale, le Comité a demandé au secrétariat de jeter les bases d'une coopération plus efficace entre les pays d'Asie du Sud sur les questions liées à la facilitation du commerce et du transit.

29. Le Comité a exprimé son soutien à la création d'un mécanisme de coordination à l'échelle de l'Asie, qui réunirait les représentants des principales organisations régionales travaillant dans le domaine de la facilitation du commerce, afin d'encourager la facilitation du commerce intrarégional en général et la facilitation du transit en particulier.

30. Le représentant de la Mongolie a remercié le secrétariat et l'UNNExT de leur aide et contribution à l'élaboration d'un plan-cadre de guichet unique, et s'est félicité également de l'étude en cours sur la coopération en matière de commerce et de transit dans les couloirs mongols au service du développement des échanges sous-régionaux. La Mongolie appelait les pays à appliquer intégralement la résolution 67/1 de la Commission intitulée «Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral».

31. Le Comité a souligné les difficultés rencontrées par les exportateurs pour satisfaire aux réglementations nationales de leurs partenaires commerciaux et a préconisé l'élaboration et l'application de règles et de normes communes pour remédier à ces difficultés. Il importait de développer l'accès aux marchés au niveau sous-régional, et le Comité a recommandé que la CESAP favorise une coopération régionale accrue par la facilitation du commerce, en particulier par la facilitation du transit.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.II.F.21.

32. Tout en notant qu'il convenait d'accélérer la création, ou l'amélioration, de systèmes de guichet unique électronique dans les pays ainsi que de systèmes connexes de transit et de commerce sans papier, le Comité a souligné qu'il importait que ces systèmes soient compatibles et reliés entre eux. À cet égard, il a insisté sur le fait que les données et documents commerciaux électroniques devaient pouvoir être utilisés et reconnus de part et d'autre des frontières, et a invité en particulier les pays de transit à adopter le guichet unique et à instaurer la reconnaissance mutuelle des documents, dans le cadre des mesures visant à faciliter les exportations des pays les moins avancés et des pays sans littoral.

33. Le Comité a souligné la nécessité de renforcer la coordination entre tous les acteurs participant au commerce, notamment les organismes publics, les banques, les transitaires et les autres prestataires de services, en vue de simplifier davantage les procédures commerciales et d'améliorer les résultats en matière de facilitation du commerce et de logistique.

C. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone

34. Le Comité était saisi du document intitulé « Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone » (E/ESCAP/CTI(2)/2), qui a été présenté par le secrétariat.

35. Trois experts réunis en table ronde ont fait une intervention sur le sujet: M^{me} Srirat Rastapana (Thaïlande), M. Chaiyodh Bunyagdi, Vice-Président de l'Institut thaïlandais de l'environnement, et M. Manuel Montes, Chef du Groupe de l'analyse des stratégies et politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU).

36. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) commerce, investissements et changements climatiques : interdépendance, impacts, et préoccupations des pays en développement ; b) possibilités de commerce et d'investissements dans les biens et services climatiquement intelligents ; c) politiques de promotion du commerce et des investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents ; et d) coopération régionale et rôle de la CESAP.

37. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d') et Tadjikistan.

38. Le Comité était d'avis que le commerce et les investissements dans les biens, services et technologies à faible intensité de carbone, en particulier les technologies liées aux énergies renouvelables, pourraient aider les pays à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, mais il était également conscient des difficultés rencontrées à cet égard par les pays en développement, s'agissant de leurs capacités de production et des obstacles technologiques. Les gouvernements pourraient jouer un rôle important et fournir l'appui nécessaire sous forme de politiques appropriées, notamment en introduisant un cadre réglementaire sophistiqué propre à attirer des investissements de haute qualité et à faible intensité de carbone, et en revoyant les politiques de libéralisation et de protection des investissements.

39. À ce propos, le Comité a été informé des mesures prises par divers pays pour promouvoir le commerce et l'investissement dans les biens, les services et les technologies à faible intensité de carbone, notamment les mesures suivantes : adoption de réglementations appropriées ; mise en place de systèmes d'éco-étiquetage ; application de concessions tarifaires sur les importations de biens à faible intensité de carbone ; adoption de mesures d'incitation à l'investissement vert ; mise sur pied de partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur industriel et la société civile ; adoption de politiques d'achats publics écologiques ; promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie ; et campagnes d'information visant à renforcer la sensibilisation aux écoproduits. Certains pays envisageaient également de mettre en place des mécanismes nationaux d'échange de droits d'émission de carbone.

40. Le Comité estimait que les politiques de développement industriel, les politiques de lutte contre la pauvreté et les politiques en faveur de la durabilité environnementale ne devraient être incompatibles, et que les pays avaient besoin de disposer d'une marge décisionnelle pour traiter ces questions selon les besoins.

41. Le Comité a préconisé la mise en place de mécanismes de coopération aux niveaux bilatéral et régional en vue de renforcer les capacités et le dialogue concernant les mesures dérogatoires à la protection des droits de propriété intellectuelle, afin de faciliter le transfert des technologies à faible intensité de carbone.

42. Une délégation a fait observer qu'il fallait trouver un juste milieu entre la libéralisation du commerce des biens et des services « climatiquement intelligents » et l'inadmissibilité de la discrimination à l'encontre des biens traditionnels. Elle a ajouté par ailleurs que certaines mesures de lutte contre les émissions de carbone, comme l'éco-étiquetage, ne devaient pas être utilisées pour constituer des obstacles non tarifaires. Une délégation s'est déclarée favorable à la formation de partenariats volontaires pour encourager le recours à des mécanismes de marché tels que ceux qui existaient déjà dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).³

43. Le Comité n'a pas appuyé la proposition du secrétariat de mettre en place un partenariat ou un accord régional de commerce et d'investissement pour l'atténuation des effets des changements climatiques ou l'adaptation à ces effets. Il a souligné que les questions relatives aux changements climatiques devraient être traitées par les mécanismes multilatéraux appropriés tels que le Protocole de Kyoto à la CCNUCC ; il a mis en garde contre toute activité qui aurait pour effet de concurrencer ou de fragmenter les négociations sur le régime international de lutte contre les changements climatiques. Un rôle accru du secrétariat dans ce domaine nécessiterait un relèvement de son budget et risquerait d'aller au-delà du programme de travail approuvé pour le Sous-programme « Commerce et investissement ». Le secrétariat a expliqué que la proposition visait à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement et à permettre à toutes les économies de la région de tirer parti des possibilités commerciales émergentes et des avantages liés à une exploitation novatrice des biens, des technologies et des services à faible intensité de carbone. Il a toutefois accepté de retirer cette recommandation.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, Vol. 2303, No. 30822.

44. Le Comité a noté que le commerce international des denrées alimentaires organiques était important, mais qu'il restait limité par des normes strictes et par l'absence de capacités de certification dans de nombreux pays en développement.

45. Le Comité a insisté sur l'importance de respecter les principes ci-après dans le cadre de la coopération en matière de commerce et d'investissement dans les biens et services à faible intensité de carbone : a) assurer des avantages réciproques et prendre dûment en compte l'existence de différences de capacité entre les pays ; b) établir un équilibre sur la base de responsabilités communes mais différenciées ; c) combler les disparités de développement par la coopération inter-pays en matière de recherche-développement et le transfert de technologies à faible intensité de carbone.

D. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables

46. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables » (E/ESCAP/CTI(2)/3).

47. Les directeurs du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) ont présenté ce document. M. Mario T. Tabucanon, Professeur émérite invité à l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, a fait une déclaration liminaire sur le sujet.

48. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) situation actuelle et évolution dans la région en matière de transfert de technologie ; b) sécurité alimentaire ; c) gestion des changements climatiques et de l'agriculture ; d) renforcement du développement des PME ; e) promotion du transfert et de l'utilisation des technologies utilisant les énergies renouvelables ; f) possibilités – notamment la coopération Sud-Sud ; g) le CAPTT et l'ONUCGMAP à l'écoute de la région ; et h) autres questions portées à son attention.

49. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration : Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d') et Népal.

50. Le Comité était d'avis que le transfert de technologie était au cœur du processus de croissance économique et qu'il était nécessaire pour promouvoir un développement inclusif et durable. À ce propos, il a été informé des activités du CAPTT, qui étaient centrées sur la promotion de la coopération Sud-Sud dans des domaines tels que le renforcement des capacités des PME en matière de transfert de technologie, le renforcement des systèmes nationaux d'innovation, la promotion d'un réseautage des réseaux d'instituts de recherche-développement de la région, et la promotion du transfert et de l'utilisation des technologies essentielles, comme celles qui permettent d'utiliser ou d'exploiter les énergies renouvelables. Le Comité a par ailleurs été informé des activités menées par l'ONUCGMAP pour promouvoir l'agriculture écologiquement durable et mettre en place un système de chaînes de valeur plus écologique et efficient pour l'agriculture mécanisée. Dans toutes ses activités, l'ONUCGMAP s'employait à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole. Il s'employait également à mettre sur pied un réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles.

51. Le Comité a été informé de la nécessité de promouvoir une production et une consommation durables et, à cet égard, de l'importance de concevoir et de transférer des technologies écologiquement durables, en portant l'attention principalement sur les PME et le secteur agricole. Pour ce faire, il était nécessaire d'établir les institutions, les mécanismes financiers et les programmes d'enseignement appropriés, et de réduire les barrières commerciales limitant l'accès à ces technologies.

52. Certaines délégations ont relevé que le programme de travail prévu pour le CAPTT dans le domaine des technologies émergentes, telles que les nanotechnologies, était utile étant donné l'intérêt considérable que suscitaient ces technologies ; certains pays avaient d'ailleurs entrepris de mettre en place des mécanismes institutionnels et d'allouer des fonds pour en promouvoir l'application dans le cadre de leurs initiatives commerciales globales.

53. Le Comité a fait valoir que, s'il comprenait l'esprit dans lequel le Conseil d'administration du CAPTT avait recommandé un montant minimal pour les contributions versées au titre de l'appui institutionnel au Centre - 30 000 dollars par an pour les pays en développement et 7 000 dollars pour les pays les moins avancés pour les contributions -, ces contributions devaient rester volontaires.

54. Une délégation a recommandé que le CAPTT incorpore les résultats des recherches sur les problèmes pratiques rencontrés en matière de transfert de technologie dans ses travaux relatifs au renforcement des capacités à cet égard, de manière à assurer le partage des données concrètes et des meilleures pratiques.

55. Le Comité a noté la nécessité d'envisager de changer le nom de l'ONUCGMAP pour le mettre en phase avec les besoins de développement actuels dans la région conformément à la proposition présentée par la Secrétaire exécutive lors de son entretien avec la délégation chinoise à la soixante-septième session de la Commission.

56. Le Comité a également noté que l'ONUCGMAP, pour répondre aux besoins en matière de technologie agricole, devait tenir compte des spécificités topographiques et autres caractéristiques des pays. À ce propos, il a été informé que ces questions seraient prises en considération lors de la mise en place du réseau Asie-Pacifique proposé pour l'essai des machines agricoles.

E. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale

57. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale » (E/ESCAP/CTI(2)/4).

58. Le Chef de la Section du secteur privé et du développement de la Division du commerce et de l'investissement a présenté ce document. M. Janaka Bandula Sugathadasa, Secrétaire général adjoint au Ministère de l'industrie et du commerce de Sri Lanka et M^{me} Wimonkan Kosumas, Directrice générale adjointe du Bureau de la promotion des petites et moyennes entreprises de Thaïlande, ont fait une déclaration sur le sujet. M^{me} Habiba Tasneem Chowdhury, Coordinatrice en chef de l'Institute of Hazrat Mohammad, a informé le Comité des résultats de la réunion régionale organisée le 25 juillet 2011 sur le thème « Partenariats pour la durabilité des entreprises », qui avait réuni des réseaux locaux du Pacte mondial et des sociétés multinationales.

59. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) état du secteur des PME et son développement ; b) apparition de chaînes mondiales de valeur et ouvertures pour les PME ; c) politiques et options pour le développement des PME ; d) promotion et facilitation des flux intrarégionaux d'investissements étrangers directs vers les pays les moins avancés ; e) promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise ; f) activités de la CESAP dans le domaine du développement des PME ; et g) autres questions portées à l'attention du Comité.

60. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration : Bangladesh, Fédération de Russie, Japon, Mongolie, Népal et Sri Lanka.

61. Le Comité a reconnu l'importance des petites et moyennes entreprises dans l'économie nationale et les problèmes qu'elles rencontraient, concernant notamment l'accès approprié aux financements, la technologie, les marchés, la main-d'œuvre qualifiée, les procédures douanières contraignantes, et la nécessité de se conformer aux normes et aux règles de certification. À cet égard, il a été informé des mesures prises par divers pays de la région pour favoriser le développement des PME.

62. Le Comité a appelé en particulier au renforcement des mécanismes financiers en faveur des PME, notamment les mécanismes de notation et de garantie du crédit et le crédit à l'exportation. Il a aussi noté que la mise sur pied de sociétés de commerce international pourrait être envisagée.

63. Le Comité estimait que les PME avaient la responsabilité d'améliorer leur propre performance, tandis que les gouvernements devaient leur offrir un environnement favorable, notamment par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel approprié et des infrastructures nécessaires. Il était par ailleurs nécessaire d'améliorer la coordination entre les organismes publics et les ministères œuvrant en faveur du développement des PME.

64. Le Comité a prié le secrétariat de traiter toutes les questions relatives au développement des PME dans le cadre de la coopération régionale, notamment la coopération Sud-Sud, et, en particulier, de prévoir des modalités pour l'échange des données d'expérience et des pratiques optimales.

65. Le Comité, reconnaissant l'importance des investissements étrangers directs pour promouvoir l'intégration des PME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, a appelé au rehaussement des niveaux d'investissement intrarégional et a prié le secrétariat d'accorder l'attention voulue à cette question. La délégation mongole a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique à son pays pour l'aider à formuler une stratégie globale de promotion des investissements étrangers directs qui lui permettrait de réduire sa dépendance économique à l'égard du secteur minier.

66. Le Comité a convenu que les PME avaient également l'obligation d'être socialement responsables et a prié le secrétariat de les aider à appliquer les principes de la responsabilité sociale des entreprises, notamment le Pacte mondial.

67. Le Comité a remercié le secrétariat de l'efficacité avec laquelle il s'était acquitté de ses activités d'assistance technique dans le domaine du développement des PME, en particulier la rédaction d'un manuel de directives à leur intention. Il a par ailleurs noté avec satisfaction l'appui généreux fourni par le Gouvernement japonais au projet de développement des capacités des PME dans la sous-région Bassin du Mékong, en vue de leur pénétration effective sur les marchés régionaux et mondiaux. Il a noté en outre que le projet constituerait un exemple des meilleures pratiques pour promouvoir la participation des PME aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

F. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement

68. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement » (E/ESCAP/CTI(2)/5).

69. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté ce document. Trois experts réunis en table ronde ont fait une déclaration sur le sujet: M^{me} Indira Murthy Bhattiprolu, Directrice du Département du commerce au Ministère du commerce et de l'industrie de l'Inde, M. Robert R. Teh, Conseiller à la Division de la recherche économique et des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce, et M. Simon Evenett, Professeur de commerce international et de développement à l'Université de Saint-Gall.

70. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) prolifération des accords commerciaux régionaux ; b) coopération régionale dans le domaine des investissements ; c) avenir du système commercial multilatéral ; d) rôle de la CESAP dans ce domaine ; et e) autres questions portées à son attention.

71. Les délégations des pays suivants ont fait une déclaration : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Mongolie, Népal, Pakistan et République de Corée.

72. Le Comité a pris note de l'avis selon lequel, bien que la région Asie-Pacifique l'emportât pour le nombre d'accords commerciaux régionaux conclus, la contribution de ces accords aux exportations intrarégionales était limitée et l'utilisation des préférences commerciales négociées dans ce cadre demeurait faible en raison de règles d'origine complexes ou de l'étroitesse des marges préférentielles prévues dans nombre des accords commerciaux régionaux. En outre, l'impact de ces accords avait diminué à la suite des réductions tarifaires découlant d'initiatives de libéralisation unilatérales ou multilatérales.

73. Le Comité a noté toutefois que si les accords commerciaux régionaux pouvaient venir compléter le système commercial multilatéral, une certaine forme d'unification était également possible. Il a relevé aussi que le champ d'application des accords commerciaux régionaux allait souvent au-delà du commerce des biens pour inclure des domaines tels que le commerce des services, la concurrence, la facilitation du commerce et l'investissement, et que ces accords visaient de plus en plus à remédier aux obstacles au commerce à l'intérieur des frontières et facilitaient l'amélioration des organismes de réglementation. Un mécanisme pour la transparence des accords commerciaux régionaux avait été institué au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de promouvoir la compatibilité de ces accords avec le système

commercial multilatéral. Les accords commerciaux régionaux pouvaient aussi être un moyen d'aider la région à poursuivre l'objectif de l'intégration régionale et à accroître le commerce intrarégional. À cet égard, tout en reconnaissant que les tarifs douaniers sur de nombreux produits avaient déjà été considérablement réduits, le Comité estimait que les accords commerciaux régionaux devraient être axés principalement sur l'élimination ou la réduction des obstacles non-tarifaires et sur les mesures de facilitation du commerce, sur la libéralisation du commerce des services et l'investissement, ainsi que sur d'autres questions pour lesquelles il convenait de compléter les initiatives entreprises dans le cadre du système commercial multilatéral. Dans tous ces domaines, il fallait fournir une assistance technique aux pays les moins avancés.

74. Le Comité a fait observer qu'il fallait veiller à ce que le renforcement et l'approfondissement des accords commerciaux régionaux n'aboutissent pas à l'introduction de dispositions allant au-delà de celles de l'OMC qui pourraient être néfastes pour les pays en développement, en particulier en ce qui concernait la protection des droits de propriété intellectuelle.

75. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir revitalisé l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) et lui a demandé de continuer à soutenir cette initiative. Il a relevé que l'ACAP était le plus large des accords commerciaux régionaux de l'Asie et du Pacifique par la population couverte et qu'il comptait parmi ses membres des pays de toute la région, y compris les économies émergentes les plus dynamiques ; il pourrait donc être un moteur d'intégration régionale si le cercle des États parties venait à s'élargir. À cet égard, la délégation de la République de Corée a recommandé que tous les membres de la CESAP adhèrent à l'ACAP et a engagé tous les membres de l'Accord à en étendre les avantages aux pays non membres. Le Comité a appelé de ses vœux la conclusion rapide de la quatrième série de négociations engagées dans le cadre de l'ACAP, et a noté avec intérêt que la Mongolie avait engagé le processus d'accession à l'Accord. La délégation mongole a remercié le secrétariat de lui avoir fourni une assistance technique à cette fin.

76. Tout en étant conscient des obstacles considérables qui entravaient l'aboutissement du Cycle de Doha pour le développement⁴ et des retards probables qui interviendraient dans la mise en œuvre de l'ensemble final de mesures si un accord venait à être conclu, le Comité a réaffirmé la primauté du système commercial multilatéral et l'importance que revêtait la conclusion d'un ensemble global d'engagements dont tous les pays en développement et les pays à économie en transition tireraient profit à bref délai. Les engagements existants en vertu du système commercial multilatéral devaient être maintenus. Le Comité a également préconisé l'intégration totale des pays les moins avancés et des autres économies défavorisées dans le système commercial multilatéral. Il s'est dit préoccupé à cet égard par la lenteur des négociations et par le désengagement manifeste des principales puissances vis-à-vis du système. Il a recommandé que les pays maintiennent leur engagement à l'égard des négociations de Doha et a dit attendre avec intérêt l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC.

77. Le Comité a souligné l'importance du renforcement des capacités en matière de commerce et, à cet égard, a demandé au secrétariat de renforcer l'aide au commerce, afin d'aider les pays en développement à bénéficier du système commercial multilatéral, et de stimuler la coopération Sud-Sud. À ce propos, il a

⁴ Voir A/C.2/56/7, annexe.

pris note avec satisfaction de la généreuse contribution de 12 milliards de dollars versée par le Japon au titre de l'aide au commerce au cours de la période 2009-2011.

G. Examen de l'orientation future du Sous-programme

78. Le Comité a examiné l'orientation future du Sous-programme «Commerce et investissement». Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté ce sujet.

79. Le Comité a examiné en particulier les propositions relatives à l'exécution du programme de travail pour la période 2012-2013 et a pris note des apports proposés au cadre stratégique pour la période 2014-2015 dans le contexte de l'approche programmatique adoptée par la Secrétaire exécutive de la CESAP.

80. Les délégations des pays suivants ont fait une déclaration : Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Népal et Pakistan.

81. La délégation kazakhe a dit qu'elle souhaiterait participer aux programmes du secrétariat relatifs au commerce et aux investissements.

82. La délégation népalaise a demandé que le secrétariat prenne les mesures suivantes : aider les pays les moins avancés et les pays sans littoral à effectuer des analyses sur les principaux produits d'exportation et d'importation ; faciliter l'adoption du guichet unique et du commerce sans papier et promouvoir un dialogue public-privé sur l'application de mesures de facilitation du commerce et du transit ; servir de tribune pour l'examen de questions d'intérêt commun en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral ; promouvoir les chaînes de valeur pour les produits agricoles et forestiers, y compris dans le cadre d'initiatives telles que les programmes « un village, un produit » ; diffuser des informations sur la certification des produits alimentaires biologiques et les normes sanitaires et phytosanitaires et renforcer les capacités dans ce domaine ; promouvoir l'accession à l'ACAP ; et fournir une assistance globale pour la formulation de politiques appropriées en matière de commerce et d'investissement.

83. La délégation indienne a déclaré que l'Inde n'avait jamais imposé d'obstacles non tarifaires à d'autres pays et a demandé au secrétariat de fournir des informations sur les normes actuellement appliquées par les pays. Elle a en outre fait part au Comité des mesures de facilitation du commerce et de l'investissement actuellement mises en œuvre en Inde.

84. La délégation iranienne a demandé qu'une vue d'ensemble détaillée des activités envisagées dans le cadre du Sous-programme «Commerce et investissement» soit présentée lors des futures sessions du Comité pour permettre à celui-ci de donner des orientations appropriées.

85. La délégation pakistanaise a demandé au secrétariat de diffuser des informations sur les obstacles techniques au commerce existant dans la région et d'établir un programme de renforcement des capacités pour l'action dans ce domaine. En outre, elle a demandé au secrétariat de fournir une assistance aux pays en matière de négociations commerciales, notamment pour la rédaction d'accords types, et pour la mise en place de projets «un village, un produit», ainsi que pour le développement des PME.

H. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session

86. Les États membres ont été invités à débattre des idées à formuler dans les projets de résolution sur le commerce et l'investissement, le transfert de technologie et le matériel et l'ingénierie agricoles dans la région Asie-Pacifique qui pourraient être proposés pour examen à la Commission, à sa soixante-huitième session.

87. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a informé le Comité qu'il fallait renouveler le mandat du Sous-programme «Commerce et investissement», le mandat actuel ayant été établi en 2006 par la résolution 62/6 intitulée «Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements», adoptée par la Commission à sa soixante-deuxième session.

88. La délégation de la République de Corée a rappelé qu'elle avait demandé au titre du point 5 de l'ordre du jour qu'un projet de résolution sur le commerce sans papier et l'échange électronique transfrontière de données et documents commerciaux soit soumis à l'examen des États membres à la session de la Commission qui se tiendrait en 2012.

89. Aucun projet de résolution n'a été soumis à l'examen du Comité.

I. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

90. Le Comité a été invité à débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session, prévue en 2013. En l'absence de décision, le secrétariat formulerait en temps voulu une proposition à ce sujet qu'il soumettrait à l'examen du CCRP.

J. Questions diverses

91. Aucune autre question n'a été examinée.

K. Adoption du rapport

92. Le Comité a adopté le rapport sur sa deuxième session le 29 juillet 2011.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

93. Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa deuxième session à Bangkok du 27 au 29 juillet 2011.

94. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue au cours de laquelle elle a présenté les principales conclusions du rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011*.⁵ Elle a relevé que les échanges commerciaux et les flux d'investissements étrangers directs à

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.8.

destination de la région avaient repris, même si ces investissements restaient concentrés dans un petit nombre de pays. Elle s'est dite préoccupée par le fait que les pays les moins avancés et certains pays sans littoral continuaient à être marginalisés et à se heurter à des règles commerciales complexes et à d'autres obstacles non tarifaires. Elle a souligné que des possibilités de commerce et d'investissement étaient ouvertes à la région dans trois domaines: expansion du commerce et des investissements intrarégionaux en général, et expansion du commerce des services commerciaux et du commerce et des investissements dans les biens, les services et les technologies climatiquement intelligents en particulier. Afin de profiter de ces possibilités, il fallait créer des conditions de commerce et d'investissement favorables, renforcer et unifier les accords commerciaux régionaux sous un format commun, réduire les coûts tarifaires en éliminant les obstacles au commerce à l'intérieur des frontières, spécialiser et diversifier la production, et accorder une attention accrue au développement des PME grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un cadre de politique générale systématique et intégré. La Secrétaire exécutive a également insisté sur l'importance que revêtait une issue favorable du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. En conclusion, elle a mis en lumière les activités du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement, y compris les activités du CAPTT et de l'ONUCGMAP.

95. M. Sarath Amunugama, Ministre d'État chargé de la coopération monétaire internationale de Sri Lanka et Président de la soixante-septième session de la Commission, a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que la région de l'Asie et du Pacifique était devenue le moteur de la croissance mondiale. Toutefois, certains pays restaient à la traîne et il importait de déterminer les possibilités et les problèmes en matière d'investissement et de productivité afin de leur permettre d'adopter les politiques appropriées. Les pays développés devant faire face à des problèmes économiques, il fallait trouver de nouveaux marchés. Il fallait aussi créer d'autres avantages compétitifs que de faibles coûts de main-d'œuvre et en particulier améliorer la connectivité et les infrastructures.

96. M. Muhammad Faruk Khan, Ministre du commerce du Bangladesh, a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que les pays de la région s'étaient en grande partie remis de la crise grâce à la croissance de la demande intérieure et au commerce et aux investissements. La région avait enregistré la croissance la plus dynamique du monde au cours des dix années écoulées. Le Bangladesh avait lui aussi été en mesure de maintenir une forte croissance des exportations grâce à la politique d'appui aux exportations mise en place par le gouvernement, en dépit du fait que les pays les moins avancés s'étaient heurtés à des difficultés dues à l'absence des réformes commerciales envisagées dans le cadre de l'OMC et demeuraient confrontés au protectionnisme des pays tant développés qu'en développement. Dans ce contexte, M. Faruk Khan a préconisé un véritable accès aux marchés pour les pays les moins avancés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et une coopération régionale accrue.

97. M. Yanyong Phuangrach, Secrétaire permanent au Ministère du commerce de la Thaïlande a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que si le commerce et l'investissement dans la région continuaient à souffrir des problèmes liés aux catastrophes naturelles et à la mondialisation, il existait aussi des opportunités. En particulier, la croissance dynamique enregistrée dans plusieurs pays était la preuve de la force intérieure de la région.

Celle-ci était très diverse et comptait de nombreux pays très peuplés. Néanmoins, pour tirer profit des occasions offertes, il fallait soutenir activement les PME et renforcer les marchés intérieurs afin d'accroître le commerce intrarégional. Il existait également des possibilités de développement de l'agriculture, d'établissement d'une économie verte et d'amélioration de la connectivité et de la coopération régionales. À cet égard, la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui devait être effectivement mise en place en 2015, constituait un pas important vers la promotion des échanges et des investissements intrarégionaux. La Communauté économique de l'ASEAN serait une entreprise difficile mais créerait aussi des possibilités nouvelles et obligerait les États membres à améliorer leur compétitivité.

98. La Secrétaire exécutive de la CESAP a procédé au lancement officiel du rapport intitulé : « *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011* ». ⁶

B. Participation

99. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la session : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande et Macao (Chine).

100. Les représentants des États ci-après ont également participé à la session : Afrique du Sud et République tchèque.

101. Ont participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants : Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Union internationale des télécommunications (UIT).

102. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées : Union européenne et Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME).

103. Au total, 19 experts et 15 observateurs ont également participé à la session.

C. Élection du bureau

104. Le Comité a élu le bureau suivant :

Président :	M. Mozibur Rahman (Bangladesh)
Vice-présidente :	M ^{me} Lucita Piamontes Reyes (Philippines)
Rapporteur :	M. Alex Kerangpuna (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

⁶ Voir note 5.

D. Ordre du jour

105. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie.
 5. Faciliter le commerce intrarégional.
 6. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone.
 7. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables.
 8. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale.
 9. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement.
 10. Examen de l'orientation future du sous-programme.
 11. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
 12. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
 13. Questions diverses.
 14. Adoption du rapport.

Annexe

Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Séries générales</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/1	Faciliter le commerce intrarégional	5
E/ESCAP/CTI(2)/2	Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone	6
E/ESCAP/CTI(2)/3	Le transfert de technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables	7
E/ESCAP/CTI(2)/4	Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale	8
E/ESCAP/CTI(2)/5	Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement	9
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CTI(2)/L.2	Projet de rapport	14
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/INF/1 (en anglais seulement)	Information note for participants	2
E/ESCAP/CTI(2)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CTI(2)/INF/3	Programme provisoire	1

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/CTI(2)/INF/4 (en anglais seulement)	Report of the Asia-Pacific Business Forum 2011, Bangkok, 25-26 July 2011	4
E/ESCAP/CTI(2)/INF/5 (en anglais seulement)	Outcome document of the ARTNeT Symposium: Towards a return to industrial policy?, Bangkok, 25-26 July 2011	4
E/ESCAP/CTI(2)/INF/6 (en anglais seulement)	Report on the Global Compact Local Networks/Transnational Corporations Regional Meeting: Partnerships for Corporate Sustainability, Bangkok, 25 July 2011	8
